

**COMPTE RENDU
DEREUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
24 octobre 2017**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 24 octobre 2017 à 21 heures 00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marc MENGAUD, Maire
Selon l'ordre du jour suivant :

- *Marché pour la fourniture de repas au restaurant scolaire*
- *Mise à jour du règlement périscolaire*
- *Ouverture de postes en contrats à durée déterminée pour le personnel périscolaire dans le cadre du non renouvellement des contrats aidés en vue du maintien du service jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours*
- *Assurance statutaire du personnel communal – contrat de groupe centre de gestion de la fonction publique territoriale*
- *Indemnité de conseil du Receveur Municipal*
- *Bons au personnel communal*
- *Projet de skate park*
- *Courrier de M. HENNI – riverain du Boulodrome*

Présents : Mmes et MM. LELEU Laurent, BOUSQUET Joël, PASTRE Gérard, BLANCHARD Michel, ALBERTON Jean, SICARD Didier, DESCOTTE Martine, DIAZ Carine, TORNER Roxane, THOMAS Johann, GLEYZES Frédéric, MONTOYA Annie, QUERTAN Coralie.

Excusés :

- Mme RANC Florence ayant donné procuration à Mme MONTOYA Annie
- M. CASTELLE Frédéric ayant donné procuration à M. THOMAS Johann

Absents :

- Mme OLIVIERO Carole
- Mme HUBERT Béatrice
- M. AVERSENG Pierre

Secrétaire de séance : M. LELEU Laurent

En préambule à la réunion /

- le compte rendu de la séance du 29 août 2017 est approuvé
- Mme TORNER prend la parole au nom de la commission scolaire pour rendre compte du fait que la commission a travaillé depuis trois ans avec des valeurs d'équité, respect et honnêteté. Aujourd'hui elles estiment n'avoir plus les moyens de remplir leur rôle considérant qu'il est difficile de travailler avec des personnes qui ne partagent pas ces valeurs. De ce fait elles démissionnent de la commission scolaire et restent membres du conseil municipal.

I- Marché pour la fourniture de repas au restaurant scolaire

M. MENGAUD précise que le marché du prestataire actuel OCCITANIE RESTAURATION arrive à échéance à la fin de l'année et qu'il convient de lancer un appel à concurrence pour le choix d'un prestataire à compter de 2018. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le lancement de l'appel à concurrence.

II – Mise à jour du règlement périscolaire

M. MENGAUD évoque la réunion avec le personnel du service périscolaire la semaine précédente au cours de laquelle il a constaté une bonne interaction, une bonne entente et de la satisfaction. Suite au départ de la responsable du périscolaire à la rentrée, ce service dépend directement de la direction générale des services. A la remarque de Mme TORNER portant sur le fait que l'absence de responsable directement sur place est un inconvénient s'il faut une réaction urgente à un problème, M. MENGAUD répond qu'il y a trois agents qui gèrent le terrain et rendent compte à la direction des services. A la question de Mme TORNER demandant qui assurerait la responsabilité en cas de problème important, M. MENGAUD répond que cela lui incombe. Mme DIAZ évoque le suivi du personnel non diplômé. Mme DESCOTTE émet des doutes sur le fonctionnement du service. M. MENGAUD précise que la mise à jour du règlement périscolaire est une mise en cohérence avec le fonctionnement du service à compter de la rentrée suite à la nouvelle organisation. Le Conseil Municipal par 0 abstentions – 11 voix pour – 5 voix contre – approuve la mise à jour du règlement périscolaire.

Mme QUERTAN demande des précisions sur des possibilités d'affichage de manifestations associatives aux écoles.

III – Ouverture de postes en contrats à durée déterminée pour le personnel périscolaire dans le cadre du non renouvellement des contrats aidés en vue du maintien du service jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours

Suite à la récente décision de l'Etat de supprimer les contrats aidés et à l'impossibilité de les renouveler à l'exception d'un agent de la garderie qui relève d'un statut particulier pour lequel une dérogation a été accordée par Pole Emploi, il est nécessaire de recruter jusqu'à la fin de l'année scolaire sous forme de contrat à durée déterminée un agent du service restauration scolaire pour le maintien du bon fonctionnement du service. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve

IV – Assurance statutaire du personnel communal – contrat de groupe centre de gestion de la fonction publique territoriale

Le centre départemental de gestion de la fonction publique de la Haute Garonne (CDG31) prépare la consultation du contrat de groupe pour l'assurance statutaire du personnel des collectivités territoriales en vue d'assurer la couverture des risques statutaires des personnels territoriaux et rembourser les communes lors des absences liées à la maladie, longue maladie, accident de service, maternité. L'actuel contrat de groupe s'achevant au 31 décembre 2018, les collectivités adhérentes doivent donner mandat au CDG31 pour la réalisation de la mise en concurrence. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

V- Indemnité de conseil du receveur municipal

M. MENGAUD précise que la loi permet au receveur municipal (Comptable du Trésor – trésorier de la commune) de percevoir une indemnité de conseil relative aux prestations d'assistance en matière budgétaire, économique et financière. Pour 2017 cette indemnité s'élève à 591.84 €. M. THOMAS prend la parole pour souligner que le Trésorier est déjà rémunéré par l'Etat et que l'Etat se décharge en faisant contribuer les communes. M. MENGAUD rend compte de la disponibilité du Trésorier pour les besoins de la commune, de la qualité des relations et du travail. Le Conseil Municipal par 9 voix pour – 5 voix contre – 1 abstention décide le versement de l'indemnité de conseil au receveur municipal.

VI – Bons au personnel communal

M. MENGAUD propose au conseil municipal l'attribution de bons d'achats en fin d'année au personnel communal comme cela existe depuis plusieurs années. Le montant total pour l'ensemble du personnel s'élève à : 4735 € (sans la prise en compte des absences pour maladie) et 3790 € (avec la prise en compte des absences pour maladie). M. THOMAS évoque l'entretien sommaire du village par le service technique. Il évoque aussi la méthode pour les récents tracés de voirie qu'il estime

relever d'une entreprise. M. ALBERTON répond qu'il a organisé lui-même ces tracés avec le personnel technique par souci d'économie pour la commune et regrette de n'avoir pas bénéficié d'autres aides bénévoles. Mme DESCOTTE estime que le personnel doit avoir un cadre et qu'il doit y avoir des responsables et des objectifs. Mme QUERTAN évoque une dévolution au mérite. Mme TORNER évoque la difficulté de mettre de tels critères sur les bons d'achat. M. MENGAUD propose que les bons soient attribués sans la considération de la maladie. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'attribution des bons d'achat.

VII – Skate park

Ce point est ajourné du fait de l'absence de Mme OLIVIERO.

VIII – Courrier de M. HENNI riverain du boulodrome

M. MENGAUD donne lecture du courrier de M. HENNI sollicitant la mise d'une clôture entre sa propriété et le terrain du boulodrome. Il évoque les incivilités récurrentes faisant du talus un dépotoir et affectant sa propriété ainsi que le passage de personnes n'ayant pas à se trouver dans cette zone. M. ALBERTON demande quelle devra être la hauteur de la clôture et Mme DESCOTTE évoque une clôture rigide. A la demande de M. MENGAUD le conseil municipal est d'accord sur la pertinence de la mise en place d'une clôture. Des devis vont être demandés pour ce projet.

IX – Convention entre le Conseil Départemental et la commune pour le transport des personnes âgées

Bien que cette question n'ait pas figuré à l'ordre du jour, M. MENGAUD fait part de la nécessité de la traiter à la demande du Conseil départemental, se substituant à l'ancien Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées dissous du fait de la mise en œuvre des intercommunalités et qui n'exercent pas cette compétence. Afin que les personnes âgées puissent continuer à bénéficier des deux bons de transport mensuels gratuits sur le réseau Arc en Ciel du Département et notamment sur la ligne Revel-Toulouse, il y a lieu de conclure la convention entre la commune et le Département pour la prise en charge des bons de transport pour les personnes âgées ce qui représente un total annuel pour la commune de Lanta de moins de 100 euros. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette convention.

A l'issue de la réunion, M. MENGAUD évoque le diagnostic réalisé par le SDEHG sur la consommation électrique de l'éclairage public et des préconisations de rénovation. Il invite les membres du Conseil Municipal à la présentation du dossier par le SDEGH le 7 novembre à 17 heures à la mairie.

Mme DIAZ demande la destination des monticules de terre déposés il y a plusieurs mois en bordure du chemin de Taillassou envahis de végétation.

La séance est levée à 22 h 15

ANNEXE

Texte lu en séance par Mme Roxane TORNER au nom de l'ancienne commission scolaire

Nous avons essayé de travailler au sein de la commission scolaire avec nos valeurs telles que l'équité, le respect d'autrui, l'intégrité, l'honnêteté...

Au bout de 3 ans de mandat, nous nous rendons compte que nous n'avons pas les moyens de remplir notre rôle d'élues dans cette commission. Il est trop difficile de travailler avec des personnes avec lesquelles nous ne partageons pas ces valeurs.

Nous avons donc décidé toutes les 3 de démissionner de la commission scolaire. Nous restons bien sûr membres du conseil municipal.



A collection of handwritten signatures in blue and red ink, scattered across the page. The signatures are stylized and vary in size and orientation. One signature in red is clearly legible as 'Roxane'. Other signatures are more abstract and difficult to decipher.